

CHARTRE DU CARRÉ *by Le 400*

IN WORK WE TRUST

Travailler ensemble, heureux et en harmonie

« Lieu où l'on se sent comme à la maison et où l'on travaille comme au bureau »

A.Burret Tiers Lieux et plus si affinités

RESPECT – SOLIDARITÉ – PARTAGE - ACCOMPAGNEMENT – INNOVATION

L'espace de travail partagé (coworking) de type open space, se compose de 16 bureaux à louer.

Cette charte vise à en définir les principes et règles pour le confort, le respect et le bien-être de tous. Elle s'applique à l'ensemble des usagers, adhérents ou invités.

Qui peut travailler au 400 ?

Presque tout le monde peut envisager de travailler au 400 ou simplement de fréquenter le lieu, sous réserve d'être adhérent et à jour de ses règlements !

Nous avons décidé de prôner la souplesse et l'ouverture à tous les métiers et domaines d'activité, sous réserve du respect de quelques règles dont certaines relèvent du bon sens (voir ci-après).

Nous souhaitons accueillir : des travailleurs indépendants, télétravailleurs, chefs d'entreprises bien établies ou de start-ups, formateurs, stagiaires, etc. Chercheurs d'emploi, étudiants ou retraités sont aussi les bienvenus. Cette énumération n'est pas exhaustive puisque nous sommes convaincus que c'est ce creuset d'activités, de compétences et d'expériences, réunies en un même lieu par des personnes, jeunes et moins jeunes, de divers horizons, qui créeront la richesse de notre communauté.

Dans quelle atmosphère ?

Si nous étions dans un TGV, nous serions la voiture ambiance « Zen ». L'environnement général du 400 se veut à la fois vivant et convivial, mais zen. S'agissant de l'espace principal de coworking, il doit demeurer calme et « relativement silencieux » sans pour autant devoir être « ultrasilencieux ». Des conversations à voix haute, mais mesurée, ou des appels téléphoniques ponctuels sont possibles (fonction haut-parleur désactivée, bien entendu). De même, nous vous demandons de couper le son de vos différents appareils connectés. Il s'agit de ne pas gêner la concentration des personnes qui travaillent et d'éviter ainsi les tensions entre locataires.

Dans cet ordre d'idées, toute activité impliquant des outils de travail particulièrement encombrants, bruyants ou odorants pourra être exclue.

Afin de préserver un environnement agréable et propice au travail, nous avons toute confiance dans le bon sens des usagers pour adopter un comportement respectueux du travail d'autrui et, plus généralement, approprié aux circonstances.

Dans quel esprit ?

Ouverture, confiance, bienveillance, convivialité et respect sont quelques-uns de nos maîtres-mots. Ici, la concurrence pure et dure n'a pas sa place. Vous l'aurez compris, nous cherchons plutôt à créer des synergies, dans le respect des désirs et besoins de chacun. Par conséquent, des professionnels exerçant le même métier ou une activité proche pourront être amenés à travailler au 400 en parallèle, ou en collaboration, sans qu'aucun d'entre eux ne puisse bénéficier d'une quelconque exclusivité. Au cas où le moindre différend lié à des questions de concurrence surgirait, les personnes concernées s'efforceront de le régler en bonne intelligence et conformément à nos valeurs (voir ci-dessus).

Pour mener des réunions ou des entretiens formels, une salle de réunion pourra être réservée. Pour passer des appels téléphoniques un tant soit peu longs et/ou bruyants, il conviendra d'utiliser la cabine ou l'espace prévu à cet effet. En cas de réception d'un visiteur, réserver selon le cas et le contexte la salle de réunion ou s'installer dans l'espace détente à l'entrée du bâtiment.

Avec quels équipements et selon quelles modalités ?

BUREAU

Moyennant le versement d'un loyer (voir grille tarifaire selon l'usage), l'ensemble des locaux du 400, y compris l'espace de travail partagé, est mis à disposition.

L'espace de coworking est aménagé sous forme d'îlots composés de bureaux individuels* comprenant : une table large, une chaise à roulettes**, trois prises secteurs ainsi qu'une prise 1RJ45 (Ethernet) et une lampe individuelle.

Une clé permettant l'accès 24h/24H est remise à chaque usager permanent, pour une location de plus d'un mois.

*Le bureau attribué aux usagers non permanents pourra changer à chaque fois. Pour disposer d'un bureau permanent, une location au mois est exigée.

**Les usagers qui le souhaitent pourront apporter leur propre chaise ou fauteuil de bureau qu'ils jugent plus ergonomiques.

PREAVIS/EXCLUSION

S'agissant des usagers permanents de six mois au moins, en cas de départ du 400, un préavis de départ d'un mois est exigé.

Dans le cas, peu probable, d'un manquement grave aux règles de travail en communauté ou de tout autre incident de nature à entraîner l'exclusion d'un usager, un préavis de 3 jours sera donné pour une location de moins de six mois, et un préavis d'un mois sera également donné pour une location de six mois au moins.

INTERNET

L'ensemble du lieu est équipé de l'Internet par fibre optique (très haut débit) FTTH (100 Mbps) ainsi que d'un accès Wi-Fi gratuit pour tous. Chaque usager est seul responsable de la sécurité de ses appareils. En conséquence, le 400 ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de préjudices directs ou indirects découlant de l'utilisation du service Wi-Fi.

OUTILS DE TRAVAIL

Mis à part les équipements inhérents à chaque bureau individuel, chaque usager travaille avec ses propres outils de travail et en est responsable. Des casiers verrouillables sont disponibles pour les personnes intéressées (voir tarifs). Les usagers qui souhaitent laisser leur matériel de travail et/ou leurs effets personnels sur leur bureau le font à leurs risques et périls. Le 400 ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de perte, de vol et de dégâts.

ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX

Outre le hall d'entrée, qui fait aussi office d'espace de détente et de rencontres informelles, le 400 compte 2 salles de réunion, une salle de formation, une salle de reprographie équipée d'une imprimante professionnelle (paiement à la page d'impression), un studio radio-télé, ... L'utilisation des ressources partagées doit rester raisonnable à tous égards, qu'il s'agisse de produits de consommation éventuellement mis à la disposition des usagers à titre gracieux, ou de services payants ou gratuits, l'objectif étant d'éviter toute monopolisation et de ne pas priver autrui des possibilités offertes par le 400.

Entretien du lieu et sécurité

Chaque usager devra conserver en bon état le matériel mis à sa disposition. Tout dysfonctionnement du matériel et tout incident doivent être signalés sur le cahier prévu à cet effet.

Dans le cadre de l'utilisation normale des locaux, il conviendra de ranger ou de nettoyer tout ce qui aura été dérangé ou sali, en particulier dans le coin bistrot/cuisine. Cela inclut la vaisselle.

De manière générale, nous attendons des usagers du 400 un comportement écoresponsable qui s'inscrive dans un objectif de développement durable. Aussi, chaque usager s'efforcera d'éviter tout gaspillage et toute consommation déraisonnable, en particulier d'énergie.

Les derniers usagers à quitter le lieu devront s'assurer d'avoir respecté la procédure de fermeture des locaux, qui prévoit notamment la coupure des éclairages, le verrouillage des portes et des fenêtres, l'enclenchement de l'alarme et la fermeture de la grille d'entrée.

Un mode de gouvernance en construction

La présente charte a été établie en plusieurs temps : en concertation avec un groupe de volontaires lors d'une réunion de travail le 04/11/2016, sur proposition de Micha CZiffra et soumise à correction aux premiers usagers de l'espace en mars 2017, puis validée le 13/03/2017 par Philippe Chapot et Karine Machat.

Cette charte sera soumise à révision par l'ensemble des usagers de l'espace en moyenne tous les six mois. Les tarifs pourraient être révisés en concertation avec l'ensemble des usagers à tout moment si la situation financière de l'association devait le rendre nécessaire.

Les tarifs

Le CARRÉ by Le 400



LE CARRÉ

	Réserver un bureau dans Le CARRÉ						Réserver la salle de réunion avec visioconférence	Réserver la salle de réunion "autrement"	Réserver un bureau de permanences
	Vous avez dit coworking ? A la journée ou au mois, choisissez l'option qui vous convient.								
Capacité	Adhésion à l'Association Le 400 obligatoire pour bénéficier de ces tarifs						10 personnes	6 personnes	4 ou 5 personnes
Heure d'ouverture	à la journée	pack 5 jours	pack 11 jours	1 mois sans engagement	1 mois avec engagement sur 6 mois	1 mois avec engagement sur 1 an	à la demi-journée	à la demi-journée	à la demi-journée
Tarif	7,50 €	30,00 €	67,50 €	100,00 €	90,00 €	80,00 €	40,00 €	20,00 €	25,00 €
Options									
Entrée et accès 24h/24	9h-18h	9h-18h	9h-18h	✓	✓	✓	✗	✗	✗
WIFI 100 Mbps mutua.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ethernet 100 Mbps mutua.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Accueil conciergerie	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
1 Casier	5 €/mois	5 €/mois	5 €/mois	5 €/mois	✓	✓	5 €/mois	5 €/mois	5 €/mois
Téléphone IP	✗	✗	✗	80 € + 2 €/mois	80 € + 2 €/mois	80 € + 2 €/mois	Non dispo.		
Impression N&B à l'unité - par passage A3	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €
Impression couleur à l'unité - par passage A3	0,25 €	0,25 €	0,25 €	0,25 €	0,25 €	0,25 €	0,25 €	0,25 €	0,25 €
Domiciliation	20€/mois	20€/mois	20€/mois	20€/mois	courrier	courrier			
Accès salle de visioconférence à la demi-journée	20 €/demi-journée				✓	✓			
Accès salle de réunion "autrement" à la demi-journée	10 €/demi-journée				✓	✓			
Réserver un bureau permanence à la demi-journée	12,5€/demi-journée				✓	✓			
Réserver une salle de formation à la demi-journée	15 €/demi-journée				✓	✓			
Pack vidéo projecteur + écran	à venir				✓	✓	à venir	à venir	à venir